



Les infos de WILLGOTTHEIM WOELLENHEIM



Le mot de la Maire

La fin de l'hiver est attendue par nous tous !
Marre de ce gris ambiant : dans la météo tout d'abord,
puis dans le climat social très anxiogène, dans les comportements
teintés d'égoïsme, d'absence de sens collectif, de manque de respect des règles,
de manque de tolérance ... Oui, cette période a de quoi être désespérante !!
Je préfère m'attacher aux lueurs d'espoir et elles sont nombreuses !

Les activités proposées au sein de notre commune n'ont jamais attiré autant de monde. Nos habitants ont soif de rencontres et je m'en réjouis : le repas de la marche AKL et la soirée Après-ski de l'ASW ont été pris d'assaut, les nouvelles activités telles que le yoga ou les cours de couture affichent complet ...

De même, dans un bel engouement, les commissions municipales se sont réunies en ce début d'année pour apporter des améliorations dans tous les domaines de la vie communale : sécurité routière, restauration du patrimoine bâti, loisirs, embellissement, transition énergétique, nouveaux temps de rencontres ou animations ... que nous vous dévoilerons au cours de l'année.

Nous veillons à encadrer les projets d'urbanisation dans les limites légales qui sont les nôtres. Les nouvelles constructions sont sources d'appréhension légitime. Nous ne pouvons interdire les dossiers conformes, mais travaillons avec les porteurs de projets à limiter les nuisances pour nos habitants.

Notre commune est vivante, riche d'activités humaines, agricoles, économiques, qui la rendent attractive et nous pouvons, à juste titre, nous en réjouir !

Votre maire, Claudine Huckert

Ouverture de la Mairie

- Lundi de 17h à 19h
- Mercredi de 10h à 12h
- Vendredi de 14h à 16h

Permanences du Maire

- Lundi de 17h à 19h
- Mercredi de 10h à 12h
- Samedi sur rendez-vous

Contact / Infos

- www.mairie-willgottheim.fr
- Tél. : 03 88 69 90 03
- mairie@willgottheim.fr



Retrouvez les informations de la commune sur notre page Facebook

Numéros utiles

- Pompiers 18
- Police 17
- SAMU 15
- Toutes les urgences 112
- Gendarmerie de Truchtersheim
Tél. : 03 88 69 60 08

Rédaction et mise en page :
Marie-Madeleine Stern
Responsable de la publication :
Claudine Huckert

Sauvegarde et valorisation de l'habitat patrimonial

La Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) propose un dispositif permettant de financer des **travaux de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial**, soit portant une attention particulière à la réalisation de travaux respectueux de l'identité architecturale du territoire, soit incluant des travaux d'amélioration thermique respectueuse du bâti ancien et de l'identité architecturale du territoire.



Dans ce cadre, et pour la première fois dans notre commune, une subvention de 10 000 € a été accordée par la Collectivité Européenne d'Alsace pour les travaux de rénovation d'une maison, rue de l'Eglise à Willgottheim. La convention passée entre la ComCom et la CeA prévoit une aide additionnelle de 23,33% versée pour moitié par la Communauté de communes du Kochersberg et pour moitié par la commune d'implantation du bâti.

Informations sur ce dispositif auprès du CAUE : <https://www.caue-alsace.com/>

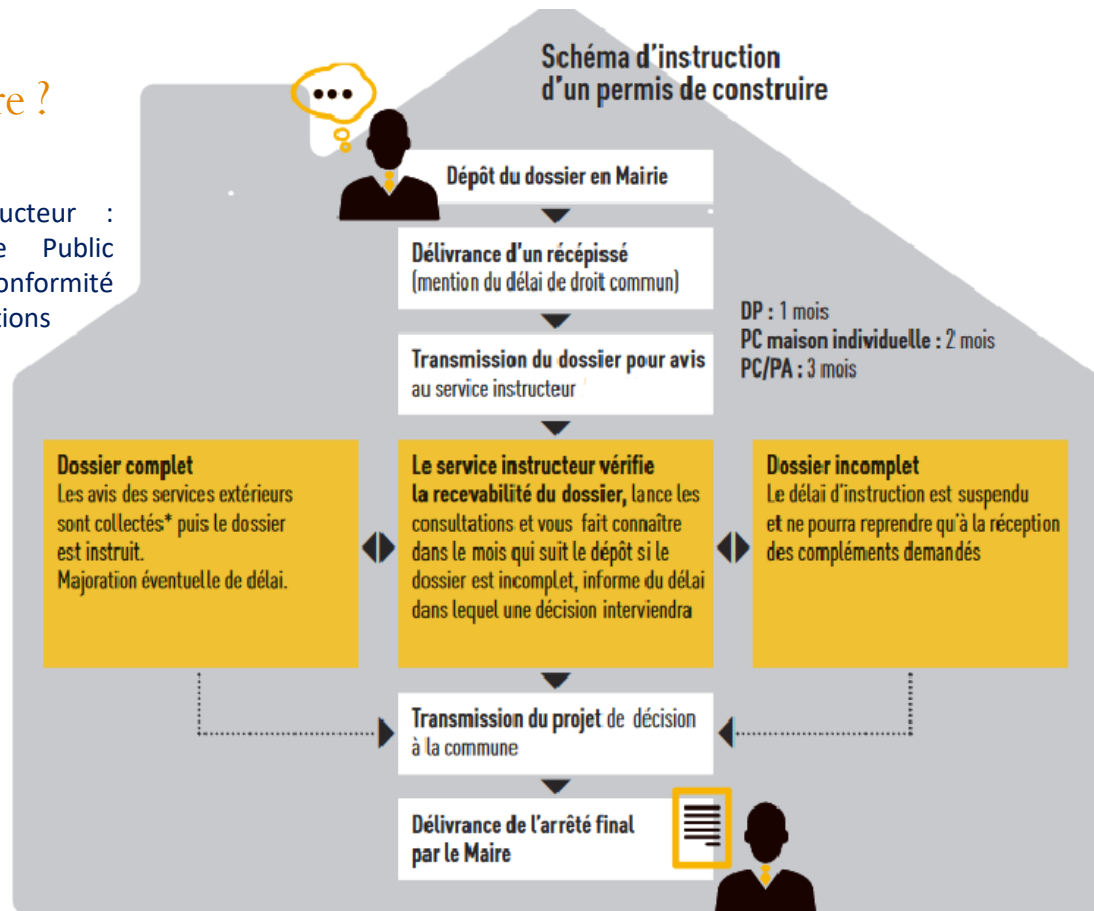
Actualités de la commune

Comment est délivré un permis de construire ?

▪ Consultation du service instructeur : Agence Territoriale d'Ingénierie Public (ATIP), qui vérifie notamment la conformité des travaux par rapport aux dispositions du PLUi.

▪ Les autres services extérieurs consultés, selon la nature des projets : SDEA, ES, Chambre d'Agriculture, DDT, SDIS ...

▪ A Willgottheim, si le projet est situé dans un rayon de 500 m autour du clocher de l'église, consultation des Architectes des Bâtiments de France (ABF). La décision du maire doit être conforme à l'avis de l'ABF.



Lorsqu'un projet respecte toutes les prescriptions (notamment : hauteur de la construction, implantation par rapport aux limites séparatives, par rapport au cours d'eau, voie d'accès, nombre de places de stationnement, dispositions relatives à la façade, à la couverture, etc...), le service instructeur émet un avis favorable et le maire peut accorder le permis de construire.

Que fait le maire avec l'avis de ces services instructeurs ? Est-il obligé de les suivre ? Peut-il passer outre ?

C'est le maire qui, formellement, prend l'arrêté autorisant ou refusant le projet sur la base de la proposition d'avis formulé par le service instructeur. Néanmoins, le maire n'exerce pas ce pouvoir de manière discrétionnaire. Il est tenu par les règles d'urbanisme, de sorte que si un projet de construction respecte ces règles, il ne peut légalement pas s'y opposer (et inversement). Un refus serait non seulement illégal, mais engagerait la responsabilité de la commune.

Sécurisation de la traversée de Woellenheim



Il y a deux ans, la commune avait testé le dispositif des écluses doubles (chicanes) à l'entrée de Woellenheim afin de limiter la vitesse de circulation. Ce test s'est avéré non concluant car il ne permettait pas de ralentir la circulation dans le cas où il n'y avait pas de véhicule en face.

Par conséquent, l'installation de coussins berlinois a été privilégiée. Les travaux ainsi que le marquage ont été réalisés fin février.

Les premiers retours confirment qu'avec ce dispositif, les automobilistes réduisent leur vitesse. De plus, ces coussins permettent aux engins (tracteurs, camions) de passer aisément sans créer de nuisances sonores supplémentaires.

Arbres de naissance

Le 11 février dernier, sous un soleil radieux, 9 arbres ont été offerts à Léo, Samuel, Sofiane, Raphaël, Léo, Antoine, Lina, Antoine et Gauthier, les enfants nés en 2022.

Leurs parents et familles ont soigneusement planté les arbres fruitiers avec l'aide des élus de la commune. Après l'effort, le réconfort ! La cérémonie s'est terminée en partageant café, vin chaud, jus de pommes et brioches.



Elsàss Putz – Défi Alsace sans déchets

Afin de relever ensemble le défi d'une Alsace sans déchets, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) organise l'**Elsàss Putz**, un grand nettoyage de printemps à l'alsacienne du vendredi 31 mars au dimanche 2 avril 2023.

Oschterputz Elsàss Putz nettoyage de printemps



Willgottheim-Woellenheim s'associe à cette initiative citoyenne et vous invite, petits et grands, à y participer le samedi 1^{er} avril 2023 de 9h00 à 11h00.

Rendez-vous à 9 heures sur le parking du gymnase.
Les participants seront invités à partager une collation après l'opération de nettoyage.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

La commune est en train de mettre à jour son Plan Communal de Sauvegarde, outil d'organisation et de planification des actions en cas d'événements majeurs, naturels, technologiques ou sanitaires mettant en péril la sécurité des personnes.

Ainsi, nous recensons les acteurs locaux pouvant intégrer un groupe d'aide et de protection civile, en soutien aux professionnels **ou** exerçant ou ayant exercé des professions médicales ou paramédicales **ou** parlant et/ou écrivant des langues étrangères **ou** détenant des compétences particulières (permis poids lourds, encadrement d'enfants ...).

Les moyens matériels sont aussi primordiaux : véhicules (transport collectif, pelleteuse, camion benne, véhicule de transport d'animaux ...) **ou** matériels divers (groupe électrogène, pompe, tronçonneuse, matériel d'égoutage ...).

Nous invitons toutes les personnes en mesure d'apporter leur concours à se déclarer en mairie (mairie@willgottheim.fr ou au 03 88 69 90 03) en précisant les compétences et/ou les moyens techniques disponibles.



Décorations de Pâques



Participez à l'installation des décorations de Pâques dans nos villages en rejoignant les bénévoles à l'ancienne caserne des pompiers, place du curé Bertomé le samedi 18 mars à 9 heures.



Protection des haies et boisements

Dans notre Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), plusieurs espaces de bois et de haies constitutifs de nos paysages et ayant un intérêt pour la biodiversité ont été protégés. Des travaux de coupe y sont autorisés mais sous conditions. Les zones protégées sont réparties sur l'ensemble des secteurs boisés du ban communal et notamment aux lieux-dits des *Steingruben* et du *Mohrenberg* (vers Zeinheim), du *Traenke* et du *Forlenberg* (vers Hohengoelt), du *Schnaebelberg* et du *Lauen* (à proximité du village), de la *Steiggasse* au *Dattenberg* (autour de l'ancienne route), du *Kaernert* (vers Wintzenheim), du *Weinbieg*, du *Hohberg* et du *Nonnenberg* (vers Avenheim et Durningen).

Extrait du PLUi : Haies et boisements – protection de type C :

Sauf dans les cas décrits ci-après, les coupes et l'arrachage d'arbres ou d'arbustes appartenant à une haie ou un boisement sont interdits.

- Seules les coupes nécessaires à l'entretien ou favorisant la régénération des éléments végétaux sont autorisées. Les coupes à blanc ne sont pas autorisées.
- En cas de suppression d'une haie (ou d'éléments appartenant à une haie), son remplacement par un autre élément végétal équivalent constituant une essence locale, si possible identique ou adaptée au milieu concerné, est obligatoire. Par ailleurs, cette suppression ne doit pas compromettre le fonctionnement écologique de la haie en question.
- En cas de suppression d'un boisement, son remplacement, à surface équivalente, par un autre élément végétal équivalent constituant une essence locale, adaptée au milieu concerné est obligatoire.

Si vous souhaitez consulter la carte complète, savoir si votre terrain est soumis à des restrictions ou déclarer une intervention à venir sur des massifs protégés, merci de vous adresser à la mairie.

Rappel : du 15 mars au 15 juillet, la taille des haies et l'élagage des arbres sont interdits pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale de leur cycle de vie.

Inscriptions école maternelle et périscolaire

La rentrée scolaire de septembre prochain se prépare dès à présent !

- **Ecole maternelle** : Inscriptions le **17 mars 2023** pour les enfants nés en 2020.
RDV à prendre au 03 88 33 71 95 (monolingue) ou au 03 88 69 93 68 (bilingue).

Au préalable : récupérez le certificat d'inscription en mairie sur présentation du livret de famille.

Le jour de l'inscription : munissez-vous du certificat d'inscription, du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.

- **Périscolaires du RPI** : Pré-inscriptions du **6 mars au 2 avril 2023** via le formulaire en ligne (<https://bit.ly/3Qt6rux>) ou en flashant le QR-Code ci-contre.



Agenda de notre commune

- ☐ **16 mars 2023** : Don du sang (salle des fêtes de Neugartheim-Ittlenheim de 16h30 à 20h)
- ☐ **18 mars 2023** : Installation des décorations de Pâques (RDV place du Curé Bertomé à 9h)
- ☐ **24 mars 2023** : Réunion publique avec Françoise Buffet, députée (mairie à 19h)
- ☐ **1er avril 2023** : Elsàss Putz / Défi Alsace sans déchets (RDV sur le parking du gymnase à 9h)
- ☐ **21 au 23 avril 2023** : Exposition Meilleurs Ouvriers de France (salle de motricité de l'école)
- ☐ **3 juin 2023** : Journée citoyenne et repas avec les bénévoles (RDV à la mairie à 8h30)
- ☐ **13 juillet 2023** : Cérémonie pour les jeunes diplômés (cour de la mairie) suivie de la traditionnelle Fête populaire organisée par l'ASW (à côté du gymnase)
- ☐ **23 juillet et 20 août 2023** : Balade découverte du village commentée par un guide-conférencier (RDV sur le parking du gymnase à 16h – Balade de 2h puis dégustation de tarte flambée – Tarif : 12 € / personne)

